

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 juillet 2022**

**DELIBERATION N°22/109**

---

**Avenant n°1 à la Convention opérationnelle  
entre la Commune de Sorbiers, Saint-Etienne Métropole et l'EPORA  
site Isochrome,  
42B056**

---

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- VU la Délibération n°19-108 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2019 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général ;
- VU la Délibération n°21-064 du Conseil d'Administration en date du 28 mai 2021 relative aux nouveaux modèles types de Conventions de Veille et de Stratégie Foncière, des conventions opérationnelles et des conventions d'études à la suite de l'approbation du PPI 2021-2025 et des modalités de présentation et d'approbation desdites conventions ;
- VU la Délibération n°21-030 du Conseil d'Administration du 5 mars 2021 portant modalités de gestion du fonds de minoration et des participations aux études ;
- VU la Convention opérationnelle entre la Commune de Sorbiers, Saint-Etienne Métropole et l'EPORA, relative au Site Isochrome, approuvée par délibération N°19/088 du Conseil d'Administration du 11 octobre 2019, signée le 14 mai 2020 ;
- VU la présentation de la Directrice Générale.

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du nouveau montant prévisionnel de l'opération évalué à 1 244 000 € H.T, du déficit associé évalué à 446 020 € HT, de la participation financière plafonnée à 171 000 € HT, en raison de :
  - L'augmentation du montant des travaux de dépollution (nappe polluée au chrome)
  - L'obtention d'une subvention ADEME suite à l'AAP "Fonds Friches" de 527 980 €.
- ✓ Approuve le principe d'un avenant N°1 à la Convention opérationnelle à conclure entre la Commune de Sorbiers, Saint-Etienne Métropole et l'EPORA, relatif au site Isochrome, modifiant :
  - *Le bilan de l'opération*
- ✓ Mandate la Directrice Générale à l'effet de :
  - Finaliser sur les bases retenues le texte de l'avenant,
  - Signer cet avenant et mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

DocuSigned by:  
*Florence HILAIRE*  
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:  
*Hervé Reynaud*  
21C3D4940AF943A...

Hervé REYNAUD

Pour le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône,  
par délégation,  
le Secrétaire Général Adjoint pour les affaires régionales

7/7/2022

DocuSigned by:  
*Sylvain PELLETERET*  
BFDAC10A80DC4A7...

Sylvain PELLETERET